

GRAND ÉCRAN ITALIE



I/ Galerie-Photos

La Salle – L'Écran – La Scène
Plans – Kenzo Tange

II/ Qu'est-ce que Grand Écran ?

Historique – Situation au 15/11/2011
Quelques chiffres et dates

III/ Cahier des charges

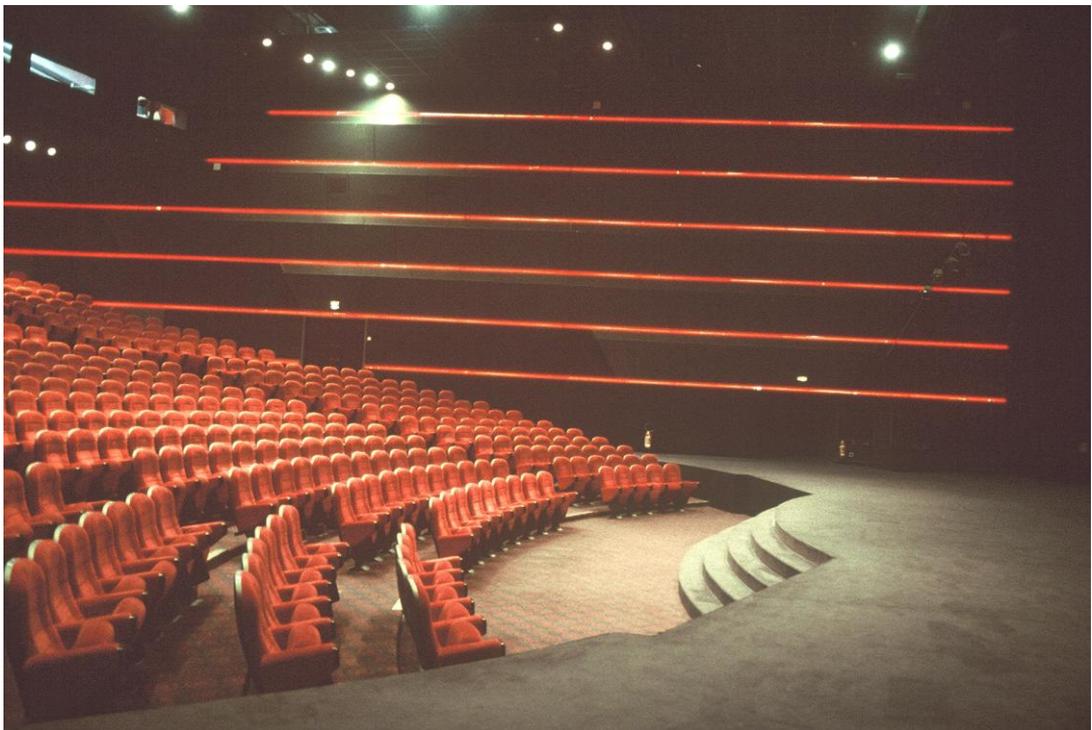
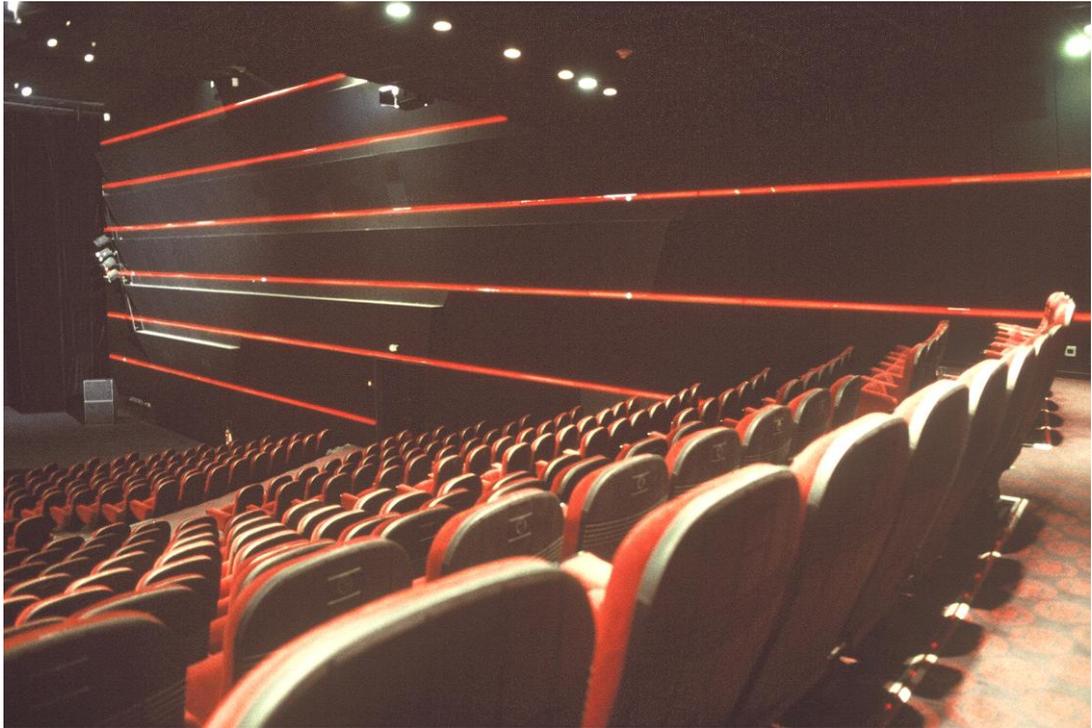
Dérives observées dans la gestion du GEI

IV/ Les investissements culturels de la Ville de Paris

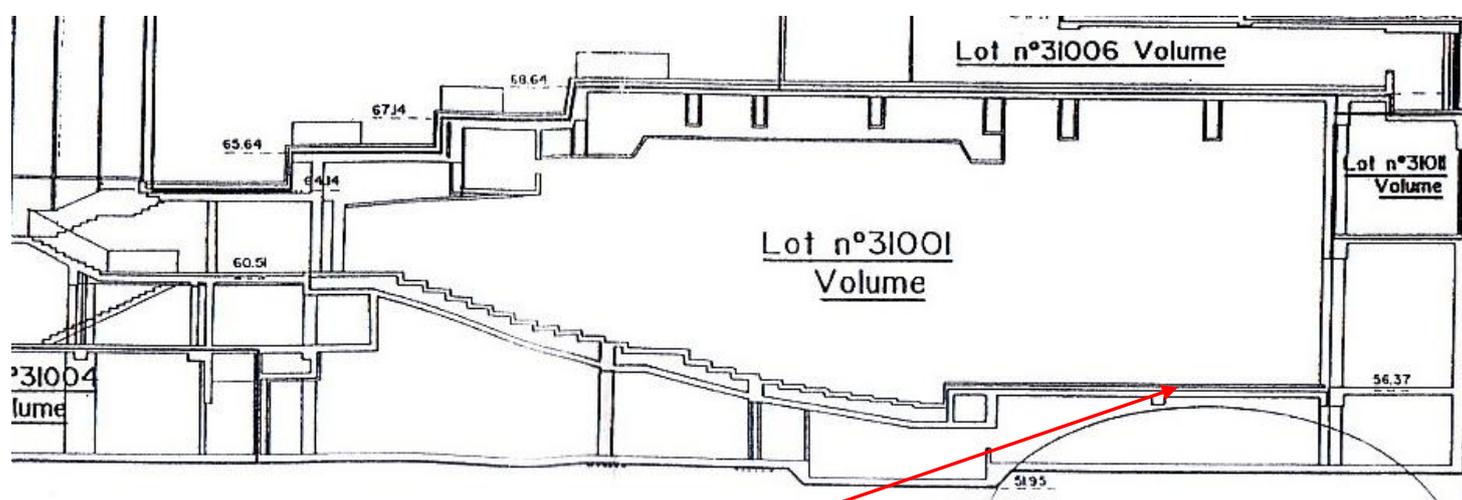
V/ Témoignages

La Salle – L'Écran

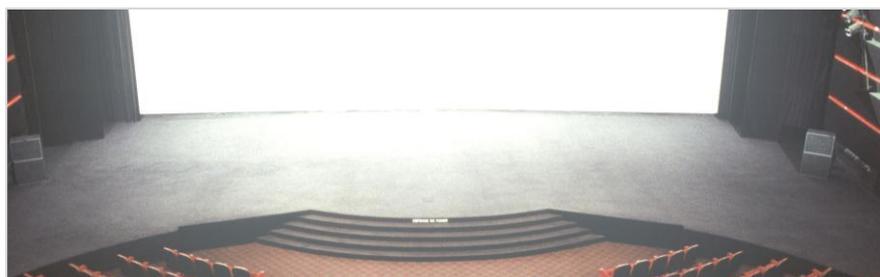


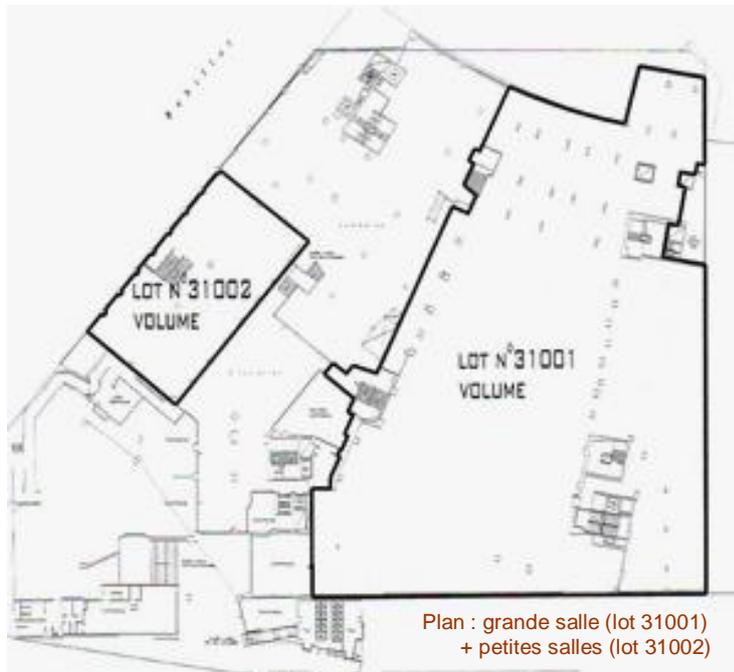


La scène



Ce plan de coupe met en évidence les dimensions de l' « immense scène » (dixit Gaumont) du **GRAND ÉCRAN** Italie : **300 m²**,





Plan : grande salle (lot 31001)
+ petites salles (lot 31002)



Le laser

Au Gaumont Grand Ecran Italie, chaque projection est précédée par un court métrage qui est, en fait, un véritable spectacle laser réalisé spécialement pour cette salle afin d'en mettre en valeur les remarquables performances techniques.

Brochure "Panorama des salles Gaumont"

Enfin, les sociétés ont aussi accès aux immenses possibilités du Gaumont Italie pour y organiser toutes sortes d'opérations ou de manifestations de prestige. Tout est prévu pour leur donner satisfaction, proportionnellement à l'ampleur de la soirée souhaitée : utilisation de la grande salle, des deux salles de 100 places aux qualités de projection exceptionnelles, la scène, l'équipement technique, l'espace cocktail pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes, les dépendances (vestiaires, salle de réunion, cuisine équipée), la vitrine d'exposition.

Pour un soir, le Gaumont Grand Écran Italie s'est transformé en vaste studio de télévision avec France 2 pour l'émission en direct "Etat des lieux" avec le public dans la salle. Le Club Méditerranée, Dauphin, des établissements bancaires ainsi que des grands de la distribution ont accordé leur confiance au Grand Écran en le choisissant pour leurs avant-premières privées. La Poste y a fait un congrès, et EDF-GDF a réuni là-bas sa convention. Havas Media a remis le Grand Prix de l'Affiche, et de nombreux festivals ou manifestations culturelles se sont déroulés dans les murs du multisalle.

Ainsi le Gaumont Grand Écran Italie a-t'il ouvert à tous des possibilités nouvelles en créant un nouveau pôle cinématographique à Paris : Italie-Gobelins.

Journal Gaumont "Le grand écrin du Grand Ecran"

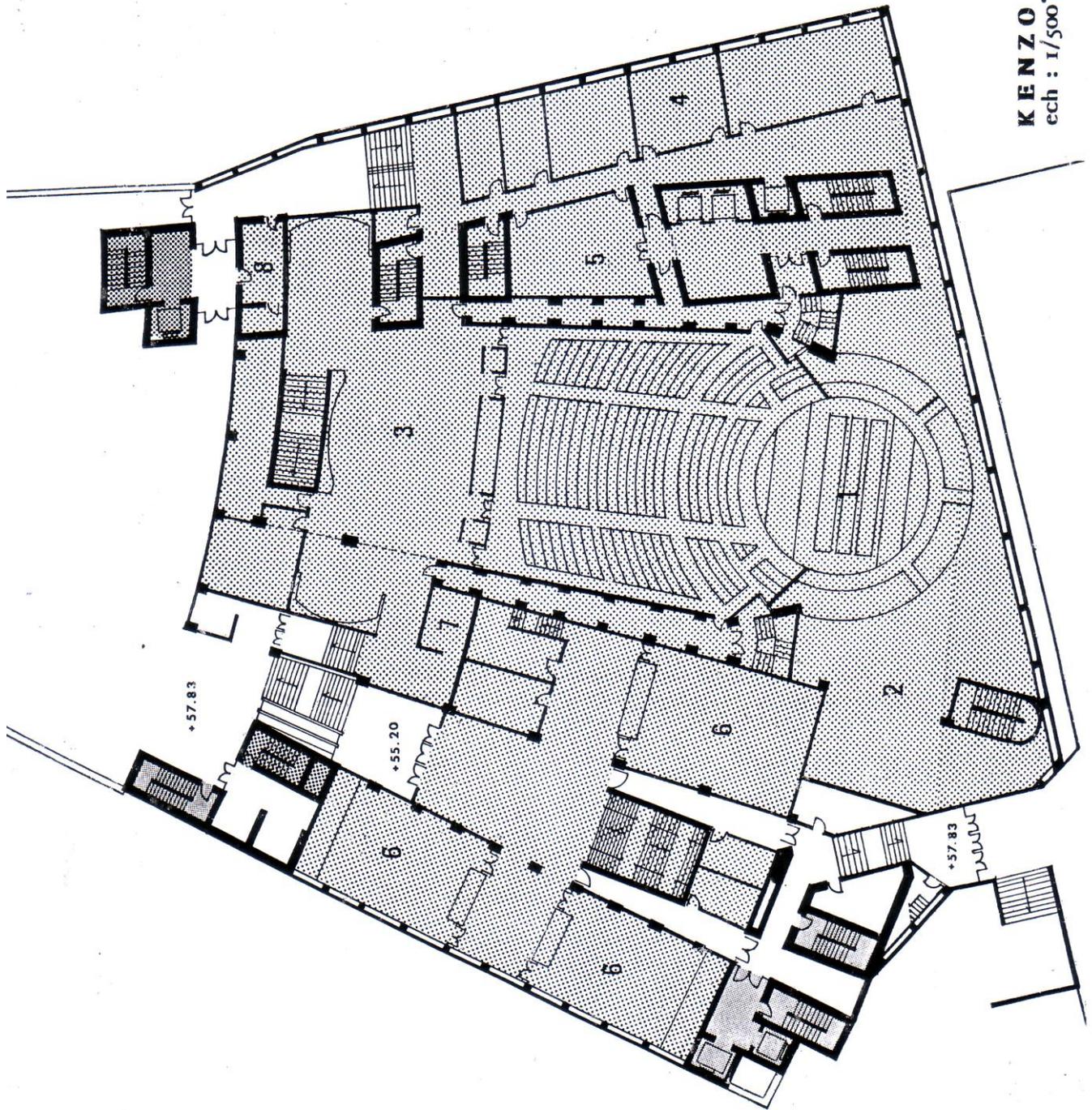
1er SOUS-SOL (+ 57.83)

SPECTACLE

- 1 - Scène
- 2 - Scène latérale
- 3 - Foyer
- 4 - Loges des artistes
- 5 - Salon de réception VIP
- 6 - Salles de cinéma
- 7 - Vestiaire
- 8 - Contrôle sécurité

HOTEL

BUREAUX



KENZO TANGE ASSOCIATES
ech : 1/500

LOCAUX COMMUNS DE SERVICES

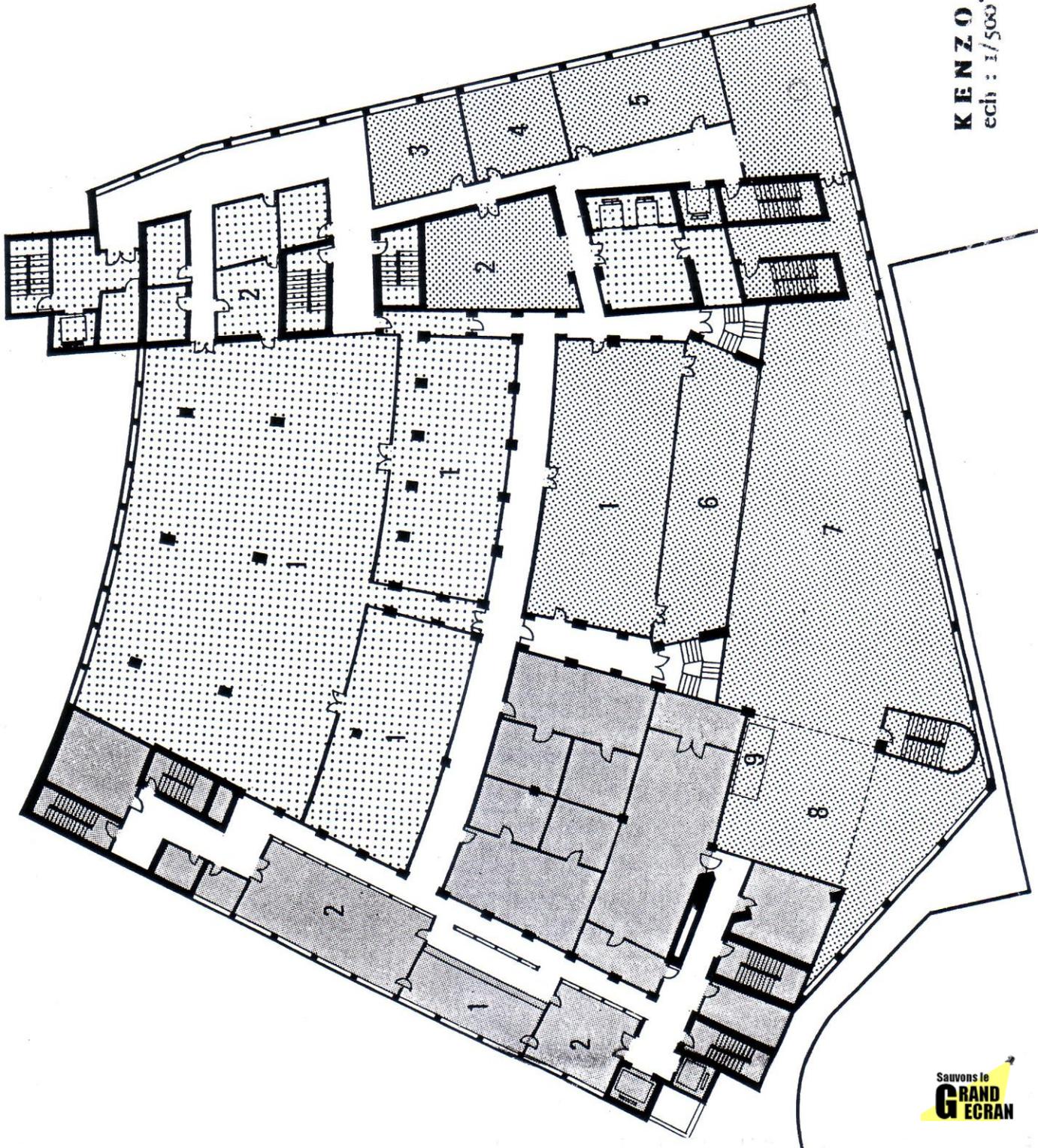
- 1 - Locaux techniques
- 2 - Centre de contrôle

SPECTACLE

- 1
- 2
- 3 - Salles de répétition
- 4
- 5
- 6 - Fosse d'orchestre
- 7 - Dessous de scène
- 8 - Ateliers et magasin décors
- 9 - Monte-charge

HOTEL

- 1 - Cuisine du personnel
- 2 - Salle à manger du personnel



KENZO TANGE ASSOCIATES
ech : 1/500



L'immeuble et la Salle
"Grand Écran" ont pour
architecte : **Kenzo TANGE**
(Prix Pritzker 1987)



(Source : Cité de l'Architecture)



Kenzo Tange (1913-2005)



Architecte, urbaniste et professeur au département de Génie urbain de l'université de Tōkyō, Kenzō Tange a participé aux grands événements architecturaux du Japon de l'après-guerre et aura été l'un des derniers grands maîtres de l'architecture moderne en activité au début du XXI^e siècle, avec l'Américain Philip Johnson et le Brésilien Oscar Niemeyer.

Cet architecte complet et en constante évolution sut être tout à la fois international dans son expression et profondément japonais.

Auteur de la plupart des bâtiments du parc de la paix d'Hiroshima, il réalisa de nombreuses constructions à travers le monde (Japon, USA, Moyen-Orient, Taiwan, Singapour, Europe), parmi lesquelles des institutions politiques, des équipements culturels, de grands stades et des bâtiments religieux.

On lui doit notamment le « Sogestsu Art Center », deux stades à Tokyo pour les Jeux Olympiques de 1964, la cathédrale sainte Marie de Tokyo, les tours jumelles du Tokyo Metropolitan Government, et l'hôtel Tokyo Dome.

Fortement inspiré par Le Corbusier dans son approche technique et plastique du béton, son travail est récompensé en 1997 par le Pritzker Architecture Prize, la plus haute distinction mondiale de cette profession.

Il reçoit aussi les médailles d'or de la « Royal Institute of British Architects » (RIBA), de l'AIA ainsi que de l'Académie Française d'architecture.

La France lui doit particulièrement le musée des Arts asiatiques de Nice (1997) et le cinéma Grand Écran du centre Galaxie, Place d'Italie (1991).



Le Musée d'art moderne de Yokohama



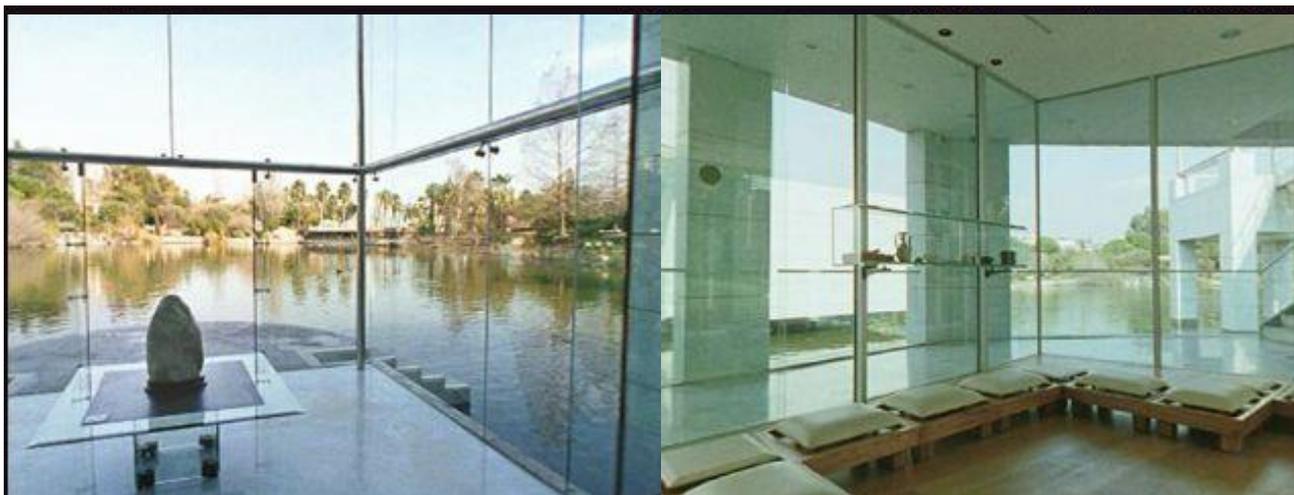
Université, Minato-ku, Tokyo



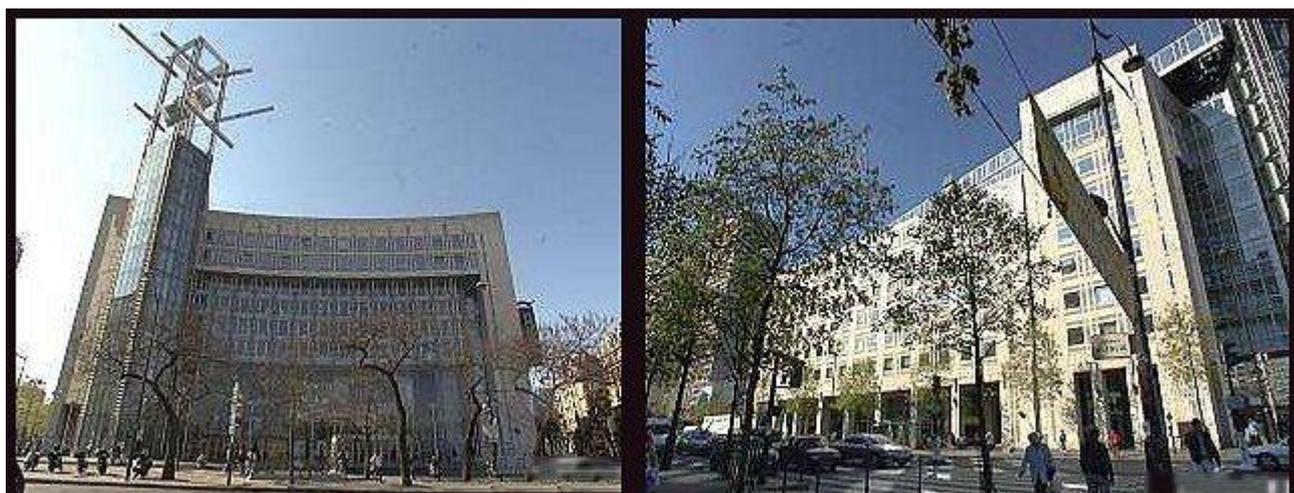
Le National Gymnasium de Yoyogi (Tokyo)

Réalisations de Kenzo Tange en France

- 1991 : L'immeuble et le cinéma Grand Ecran du centre Galaxie, Place d'Italie à Paris
- 1997 : Le musée des Arts asiatiques de Nice (ouvert en novembre 1998). Ce musée est important sur le plan architectural car il est le seul musée que construisit Kenzo Tange en France.



Deux vues du musée des Arts asiatiques de Nice, flottant au milieu de l'eau



Centre commercial Galaxie, Place d'Italie, Paris 13, France

(Source : <http://nezumi.dumousseau.free.fr/japon/tangekenzo.htm>)

Qu'est ce que Grand Écran ?

Historique :

En 1988, la construction du Grand Écran s'inscrivait dans le cadre d'un **vaste plan-programme de mise en valeur de l'Est parisien**. Elle répondait au voeu de la **VILLE DE PARIS** de doter le 13ème « *d'un équipement exceptionnel et original... capable à la fois de renforcer l'animation de l'arrondissement et de constituer un attrait pour l'ensemble de la capitale* »*. C'est ainsi que fut édifié place d'Italie, dans l'immeuble du même nom dont il constitue le cœur et la raison d'être, « **un ensemble audiovisuel polyvalent unique dans Paris, à vocation locale, régionale et nationale, un centre voué au "7è art"** »^(*).

Sa réalisation, confiée à un « **architecte de réputation internationale incontestée** ^(*) - le japonais **Kenzo Tange** - donna lieu à une enquête publique et à une modification du Plan d'Occupation des Sols. Dans sa conférence de presse du 6/10/86, le maire de Paris (Jacques Chirac) précise que suite à un appel d'offres auprès d'opérateurs culturels, la proposition retenue « *ne se contentait pas d'offrir un ensemble cinématographique "classique" dont le 13ème arrondissement est déjà bien suffisamment pourvu* »^(*).

Ce **vaste complexe de trois salles** est assorti notamment de **salles de réception, d'expositions** et de **répétition**. La plus grande, équipée d'un **écran panoramique géant** et d'un **vaste plateau** avec emplacement pour **fosse d'orchestre**, a été conçue pour programmer aussi bien des **avant-premières** et **festivals de cinéma**, des **retransmissions culturelles ou sportives**, des **concerts** et **spectacles**, et tous types d'évènements et de **manifestations**.

En vue d'assurer le maintien de l'activité culturelle, la VILLE DE PARIS avait consenti un **rabais d'environ quarante millions** sur le prix du terrain. En contrepartie, l'exploitant (en l'occurrence GAUMONT) se voyait imposé des **engagements de programmation** très précis, dont certains devaient aider la salle à se rentabiliser. De sorte que soit à la fois préservée l'utilisation subventionnée prévue à l'origine et que « *son fonctionnement ne vienne pas peser sur les finances municipales* »^(*).

Et bien que les **obligations du cahier des charges** approuvé en octobre 1991 par le CONSEIL DE PARIS aient été très peu respectées par GAUMONT, l'objectif visant à faire du Grand Écran « **un équipement culturel au rayonnement fort, capable de drainer un public important** » ^(*) n'en a pas moins été atteint. Plébiscitée par le public et par les professionnels dès son inauguration en 1992, cette salle célèbre pour ses interminables files d'attente se maintenait dans le peloton de tête des **meilleures fréquentations de la capitale** jusqu'à sa fermeture début 2006.

Passé entretemps sous la direction d'EUROPALACES (PATHÉ/GAUMONT), le Grand Écran s'est vu pourtant progressivement privé de ce qui faisait jusque-là son attractivité, et infligé une banale programmation commerciale. Et il est probable que sans ce sabotage qui n'avait rien d'une fatalité il ferait toujours le bonheur des **spectateurs venus souvent de loin** y savourer des films dans des **conditions exceptionnelles** de vision, d'acoustique et de confort.

^(*) Conférence de presse de **Jacques Chirac** du 6/10/86

Situation au 15/11/2011 :

A présent que les recours contentieux de l'association *Sauvons le Grand Ecran* ont empêché la transformation en magasins de cette salle unique en Europe, fin août 2011 la mairie a présenté comme une bonne nouvelle le projet de Pathé d'en faire un multiplexe de 10 salles, qui implique également sa destruction !

Il y a donc à nouveau urgence à mettre tout en œuvre - et à relayer les actions de l'association - pour empêcher le saccage de ce précieux patrimoine des parisiens.

Quelques chiffres et dates

► Dimensions :

- Écran : 243,6 m² (le plus grand de Paris, et l'un des plus grands d'Europe)
- Salle : 1 500 m²
- Scène : **300 m²** (près du double de celle de la Comédie-Française)

► Fréquentation :

- Classé par Quid.fr comme **un des cinémas les plus fréquentés du monde** ;
- En **2004**, il figure au **13^{ème} rang** des 90 salles parisiennes ; ses performances **dépassent** celles des **MK2 Nation** et **Bibliothèque** ;
- En **2005**, la baisse de fréquentation invoquée du *Grand Écran* est de : - 12%
→ *mais ce chiffre doit être mis en rapport avec la baisse nationale cette même année : - 10%*.
[exemples: Gaumont-Gobelins (-17%), Paramount Opéra (-11%), Gaumont Parnasse (-18%)...],
sans oublier les records d'affluence enregistrés en décembre 2005 : + 191 % pour la sortie de « Harry Potter et la coupe de feu » en version française (meilleur score de France).

On ne saurait donc en aucun cas justifier l'arrêt d'activité du Grand Écran par un manque de rentabilité.

► Repères :

- **Mai 1992** : **Achèvement des travaux** (certificat de conformité : 3 juin 1993) ;
- **Juin 1992** : **Inauguration** du Grand Écran (avec le film IP5 de Jean-Jacques Beineix) ;
- **Octobre 2004** : Promesse de vente **EuroPalaces/Foncière Teycpac** (substituée en octobre 2005 au profit de **Teycpac-Hammerson-Italie**) ;
- **Juin 2005** : **Référendum "Zurban"** : A la question « **Faut-il fermer le Grand Écran Italie ?** »
→ **89% de NON** ;
- **Janvier 2006** : **Fermeture** de la salle par **EuroPalaces** (Pathé-Gaumont) ;
- Durée d'exploitation obligatoire de Gaumont : **15 ans** ;
- Durée d'exploitation effective : 13 ans et demi ;
- **Juin 2006** : **Autorisations aux enseignes** "Habitat" et "H&M" accordées par la **Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC)** ;
- **Mars 2007** : **Permis de construire et de démolir** affichés depuis cette date à l'entrée du centre commercial :



- **A partir de septembre 2006** : Recours de l'association **Sauvons le Grand Écran** ;
- **Été 2009** : Abandon de la promesse de vente ;
- **Août 2011** : Annonce du projet de **PATHÉ** de transformer le Grand Écran en multiplexe
- **Sept. 2011** : Demande de l'association au ministre de la culture (protection au titre du patrimoine)
- **Oct. 2011** : Recours de l'association auprès de la **CNAC*** contre les autorisations accordées au multiplexe par la **CDAC***

* Commission Nationale d'Aménagement Commercial / Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Cahier des charges

Dès **décembre 1988**, le **premier cahier des charges** établi par la Ville de Paris répondait aux objectifs d'assurer un **fonctionnement polyvalent** du complexe audiovisuel :

Parmi les **obligations de programmation** de l'exploitant, figuraient :

- **cinéma** sur écran supérieur à 20 mètres, réalisation d'**avant-premières** ou de **premières** de cinéma ;
- **retransmission sportives et/ou culturelles sur écran géant** à partir d'émissions satellite, câble ou réseau hertzien ;
- réalisation et production de **manifestations publiques sportives et/ou culturelles** (concerts, troupes artistiques, folklore, matchs de catch ou de boxe, etc...), **soirées** de galas ;
- **congrès** et grandes **manifestations politiques** ;
- utilisation par la **télévision** (qui représenterait l'essentiel de l'utilisation) ;
- **spectacles TV** et **émissions** en direct, enregistrements publics, studios vidéo ;
- **mise à disposition de la Mairie de Paris** de la grande salle en ordre de marche.

Trois ans plus tard, la Ville de Paris décide d'apporter quelques modifications à ce cahier des charges en fonction de l'évolution du paysage audiovisuel.

Une plus grande importance est accordée au **cinéma** plutôt qu'à la **télévision**, mais les obligations d'exploitation - **confiée pour 15 ans à GAUMONT** - tiennent toujours compte d'une **utilisation polyvalente** de la salle.

Cahier des charges approuvé par le Conseil de Paris en octobre 1991 :

ARTICLE 2 – PROPRIÉTÉ DES MURS

A l'expiration du crédit-bail, la société locataire (GAUMONT) deviendra propriétaire de l'immeuble, à charge pour elle de respecter tant le présent cahier des charges que l'ensemble des conditions particulières et les documents annexés à l'acte du 20 Décembre 1988.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE PROGRAMMATION

Les **3 salles** seront dotées d'un **équipement sonore dolby stéréo** et d'**équipements d'accueil et de confort de toute première catégorie**.

Dans la grande salle (650 places) les activités suivantes seraient exercées :

a) Projection de **films long métrage** :

Cinéma sur grand écran supérieur à 18 mètres s'intégrant dans la programmation d'un réseau de salles prestigieuses.

Projections de **films d'exclusivité** ainsi que **festivals** à thème et "**nuits du cinéma**" : *tous les soirs à partir de 19 heures 30, et toute la journée à partir de 13 heures les mercredi, samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires.*

b) En dehors des heures de projection de films d'exclusivité :

- **Congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés** : 40 séances par an ;
- Utilisation par les **producteurs et organismes de télévision** pour des présentations en **avant-première d'émission de télévision, de films ou téléfilms** : 60 à 90 séances par an ;
- Projections pour les **scolaires et enfants** : 95 séances par an ;
- Projections de **films** concernant principalement **PARIS** pour des groupes organisés de **touristes** : 60 séances par an
- Projections pour les personnes du **3ème âge** : 10 à 30 séances par an (matin et après-midi) ;
- Utilisation par la **Ville de Paris** : 12 séances par an.

ARTICLE 8 – NATURE JURIDIQUE DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

Les obligations du présent cahier des charges trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.

ARTICLE 9 – AGRÈMENTS SUCCESSIFS

A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou de son usage), **l'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation.** (Or celui-ci ne figure nulle part).

Le présent cahier des charges revêt une importance telle pour la Ville de Paris qu'il sera obligatoirement "annexé à tous les actes ultérieurs de rétrocession, ainsi qu'aux actes sous-tendant l'utilisation du complexe".

Dérives observées dans la gestion du Grand Écran Italie

depuis la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium EuroPalaces en 2001

Les salariés d'EuroPalaces sont avisés de la fermeture de la salle dès 2004. D'après un courrier daté d'octobre 2004, depuis la construction des multiplexes à proximité du Grand Ecran Italie, on a pu constater :

- aucune mise en valeur de la salle pour contrer les effets de cette concurrence annoncée ;
- une programmation souvent inadaptée ;
- l'abandon des obligations liées à l'article 5-5.2 du cahier des charges (manifestations de prestige, avant-premières, congrès, conférences, etc...) ; les sociétés désireuses de réserver la salle pour des événements particuliers n'y ont plus accès ;
- l'absence de films en version française, correspondant pourtant à une forte attente du public, poussé de ce fait à désertier la salle pour la concurrence (alors qu'il y a dans le quartier une forte demande pour la VF aux horaires des familles et de sortie des bureaux, dont se font largement l'écho les multiples réactions recueillies sur le site sauvonslegrandecran.org) ;
- l'absence de visibilité des programmes, mal affichés dans la presse et sur internet ;
- la disparition de tous les "plus" attractifs pour le spectateur (spectacle laser, film sur Paris à l'attention des touristes...).

On peut aussi s'étonner qu'au vu des mauvais résultats annoncés, il n'y ait eu aucun changement de direction pendant des années, contrairement aux habitudes du groupe qui fait régulièrement "tourner" les directeurs d'un site à un autre.



Et que penser de la politique consistant à transférer rapidement dans une plus petite salle les films à gros succès, causant la perte de milliers de spectateurs au Grand Écran Italie ?

Que dire encore des rumeurs insidieuses destinées à mettre en avant des défauts techniques soi-disant insurmontables, ou faisant passer pour obsolète une salle considérée par la majorité des professionnels autorisés comme LA salle du XXIème siècle ?

Mais malgré ces traitements aberrants, le Grand Écran résiste jusqu'au bout et continue d'afficher des performances non négligeables compte tenu de la médiocrité de sa programmation : de 290 000 à 301 000 entrées sur 2004 selon les sources, affichant un ratio de remplissage identique à celui du Gaumont-Opéra, et supérieur au MK2 Bibliothèque sur la même période.



Plus grave encore : **le Comité d'Entreprise - tenu dans l'ignorance de la Convention passée avec la Ville de Paris - n'a pas eu entre les mains les éléments nécessaires pour prendre sa décision d'autoriser la fermeture en toute connaissance de cause !**

Les investissements culturels de la Ville de Paris :

Deux poids, deux mesures !

La plupart sont situés au **nord** de la capitale, **rive droite** :

104 (19^{ème})

Anciens entrepôts des Pompes Funèbres
transformés en

lieu de production et de création

(Architecte : **Jacques Pajot**)

Ouverture : 2008

Ville de Paris avec le concours de la
Région Ile de France :

Investissement : **110 millions €**

Subvention annuelle Ville de Paris :
8 millions €

Gaîté Lyrique (10^{ème})

Ancien théâtre
transformé en

salle consacrée aux arts numériques

(Architecte : **Manuelle Gautrand**)

Fermeture : 1991 / **Réouverture** : 2011

Ville de Paris

Investissement : **85 millions €**

Subvention Annuelle : **5,5 millions €**

Maison des Métallos (11^{ème})

Ancien haut lieu du syndicalisme francilien
transformé en

établissement culturel de la Ville de Paris

(Architecte : **Vincent Brossy**)

Ouverture : 2007

Ville de Paris

Investissement : **13,5 millions €**

Subvention Annuelle : **2 millions €**

Louxor (9^{ème}/10^{ème}/18^{ème})

Réhabilitation de l'ancien **cinéma**

(Architecte : **Philippe Pumain**)

Fermeture : 1988 / **Réouverture** prévue : 2013

Ville de Paris

Investissement :

30 millions €

Philharmonie (19^{ème})

Création d'une grande **salle de concert**

(Architecte : **Jean Nouvel**)

Ouverture prévue : 2013

Investissement :

300 millions €

(Etat : 45% / **Ville de Paris** : 45%
Région Ile de France : 10%)

Grand Ecran Italie (13^{ème})

(Complexe multiculturel initié par la municipalité)

Inauguration : juin 1992 – Fermeture : janv. 2006

Architecte : **Kenzo Tange**

(prix Pritzker, équivalent du Nobel d'architecture)

Ouverture : 1992 / **Destruction programmée**

← tandis qu'au **sud**, **rive gauche**

Ville de Paris

Investissement (en 1988) :

40 millions F

(montant du rabais accordé sur le terrain)

- **Autorisations commerciales** : juin 06 (**Multiplexe** : sept. 11)

- **Permis de construire et de démolir** : mars 2007

Mesures de protection : **aucune** / **Plan de sauvetage** : **aucun** / **Concertation** : **aucune**

(alors que la salle pourrait redevenir rapidement opérationnelle sans investissements lourds)

Prix de vente (figurant sur la promesse de vente signée en 2004) : **7 millions €**

Charges annuelles : **400 000 €** (cette somme doit être mise en rapport avec les recettes que ce bien culturel pourrait dégager s'il était correctement géré, et qui se montaient déjà en 2004 à **2 millions €**). Le montant de ces charges ne devrait pas s'avérer un obstacle à une gestion équilibrée, et même bénéficiaire, de cet équipement.

*Notre propos n'est pas de remettre en cause les investissements culturels de la Ville de Paris,
mais de faire ressortir certaines disparités flagrantes.*

Témoignages

Réactions à la fermeture du Grand Ecran (Extraits) :

- **Je suis indigné que la logique du marché parasite notre exception culturelle.** Il faut que toutes les forces vives de Paris s'impliquent pour sauver cette superbe salle !!!! Jean-Michel Potel (1/6/05)
- Je considère la salle du "Gaumont Grand Ecran" comme **la plus belle salle de Paris...**Pour moi elle est vraiment **la salle "étalon"**. Jacques Pietrobelli (9/6/05)
- La destruction d'une telle salle serait une **atteinte au patrimoine culturel parisien...** EVENE (2/12/05)
- Les spectateurs de cette salle étaient vraiment gâtés : confort sonore et visuel de très haut niveau Pourquoi tout gâcher en faisant disparaître ce **temple de l'image et du son** ? Michel Thévenot - Retraité - 30420 – Calvisson
- **Le Grand Ecran fait partie du patrimoine parisien**, comme le grand Rex, l'Olympia. Christian Gauvin (19/12/05)
- **Je faisais régulièrement 200kms aller rien que pour pouvoir savourer les grandes sorties cinéma sur le plus bel écran de Paris...**qu'est-ce que je vais devenir sans lui...!/? Jean-Paul Tazé - 41200 (20/12/05)
- J'espère qu'il est encore temps d'entendre le cri de tous les spectateurs réguliers, indignés et attristés par cette fermeture. **Il n'existe pas d'équivalent de cette salle** à Paris et peut-être même en France. Juliette Gibert (26/1/06)
- Je suis mortifié par le risque de disparition de cette **salle magnifique, et dont la baisse de fréquentation est liée à une programmation paresseuse et inadaptée** (VO exclusive par exemple)... Laurent ALEONARD - Enseignant – 75013 (20/3/06)
- **Que serait la place d'Italie sans le grand écran ? Il fait partie du patrimoine du 13e et de Paris.** Camille DEBRAY, Etudiante, Manchester, Royaume Uni (27/5/06)
- Unissons-nous contre une décision qui va appauvrir non seulement le quartier mais aussi la capitale, car **nous étions nombreux à venir de loin** (pour ma part, de Dreux.) Marc (11/9/07 sur le site de [Betapolitique](#))



Commentaires au Projet pour la renaissance de la salle (Extraits) :

- Même de province mais allant une fois par mois dans le 13ème à Paris le sort du grand écran nous intéresse et nous pensons que l'idée d'un **centre ciné-culture** serait excellente (Reine Jacquot – 17110 – Professeur)
- Je trouve honteux qu'on puisse ainsi tenter de détruire une **partie importante du patrimoine culturel de Paris.** (Bruno Comont – 94200, Ivry - Ingénieur en informatique)
- J'ai été scandalisé quand j'ai appris que l'on risquait de détruire la plus belle salle de Paris qui mérite d'être exploitée correctement avec un vrai projet culturel. **Cette salle est un outil exceptionnel pour la diffusion de la culture et ne doit pas disparaître.** (Bernard Baissat – 75013 - réalisateur TV et cinéaste)
- **Ce cinéma fait partie du patrimoine cinématographique français.** Le démolir est scandaleux ! (Charles - 95350 - monteur vidéo)
- Ici, en ce lieu, seuls la culture, l'art, le spectacle (cinéma, théâtre, music-hall etc.), l'éducation par conférences, expositions et rencontres ont leur place. RIEN D'AUTRE. (Christian – 75013 – Ecrivain)
- Cette salle est sublime et il est scandaleux de faire un tel gâchis financier et culturel. Si la salle ne "marchait" pas, c'est simplement parce que les panneaux d'affichage étaient invisibles et qu'il n'y a pas eu de soutien publicitaire. Il fallait vraiment savoir qu'il y avait là un merveilleux cinéma. (Josyane – 75013 – Administratrice retraitée)
- On avait, en son temps, voulu démonter la Tour Eiffel !... Que serait Paris sans Elle ?... Que sera la Place d'Italie si l'Espace Culturel du Grand Ecran disparaît ?... (Jean-Paul - Pully// Suisse - Producteur/distributeur)
- Cette salle devrait être classée au Patrimoine mondial de l'Unesco ! (Joël - 75013 – Coordinateur Technique Archives Cinématographiques)
- Comment peut-on vouloir démolir **un lieu** aussi fabuleux et **offrant tant de possibilités d'expressions artistiques et culturelles** ? INADMISSIBLE (Jean-Louis Guez - 92130 - Chef d'entreprise)
- **Démolir ce lieu de culture serait une hérésie. Grand besoin de salles de concert** par exemple dans le 13ème arrondissement de Paris. (Renée Cloez – 75013 – Retraîtée)
- **Une salle d'exception qui ne doit surtout pas disparaître** (Anthony Poirier – 91350 - Responsable d'accueil)
- Bien des communes de France et bien des villes d'Europe donneraient cher pour avoir LE GRAND ECRAN à leur disposition : ce serait une tragédie de le détruire. (Patrick Gormally – 75013 – Universitaire)
- Nous avons besoin dans le quartier d'une **vraie salle spectacle**, concerts, théâtre, festivals de toutes sortes et d'un **espace de création...** (François Cogneras – 75013 – Retraité)

(Extraits du site : sauvonslegrandecran.org)